



Détachement / Nomination sur la liste de réserve pour les profils de magistrat(e)s internationaux

Juge international de la Chambre d'appel de la Cour pénale spéciale de la République centrafricaine (100%)

(Basé à Bangui)

La Cour pénale spéciale de la République centrafricaine (« la Cour » ou CPS) a été créée par la loi n° 15.003 du 3 juin 2015, pour juger les responsables de violations graves des droits de l'Homme, en complément des procédures menées par la Cour pénale internationale (CPI), et sans priver de leur compétence les juridictions pénales centrafricaines ordinaires. Cette loi fait suite au Mémoire d'Entente entre les Nations Unies et le Gouvernement de Transition, lequel prévoyait entre autres la création par voie législative d'une Cour Pénale spéciale.

La Cour, créée pour une durée de cinq ans renouvelables est compétente pour enquêter, instruire et juger les violations graves des droits de l'Homme et les violations graves du droit international humanitaire, commis sur le territoire de la République centrafricaine depuis le 1er janvier 2003, telles que définies par le Code pénal centrafricain et en vertu des obligations internationales contractées par la République centrafricaine en matière de droit international, notamment en ce qui concerne le crime de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, objets des enquêtes en cours et à venir.

La Cour est composée d'une chambre d'instruction, d'une chambre d'accusation spéciale, d'une chambre d'assises et d'une chambre d'appel. Elle est assistée dans ses actes quotidiens par un Greffe. Le Ministère public y est représenté par le Parquet du Procureur spécial et la police judiciaire par l'Unité spéciale de police judiciaire. Elle bénéficie du concours d'un personnel international qui travaille aux côtés du personnel national.

La Chambre d'appel de la Cour, qui statue en fait et en droit, est composée de trois juges dont deux juges internationaux et un juge national (qui présidera la Chambre).

Les juges internationaux de la Chambre d'appel auront la responsabilité de statuer, conjointement avec leur collègue national, sur les appels interjetés contre les décisions rendues par la Chambre d'assises et la Chambre d'accusation spéciale, ainsi que par les Cabinets d'instruction dans les limites fixées par le Règlement de procédure et de preuves de la Cour.

Ils auront également la responsabilité de développer les capacités nationales dans les domaines de leur compétence.

Responsabilités

Les juges internationaux de la Chambre d'appel seront responsables, conjointement avec leur collègue juge national et conformément aux dispositions légales applicables, des tâches suivantes :

Procédure pénale :

- Statuer en fait et en droit, sur les recours formés contre les décisions de la Chambre d'assises, de la Chambre d'accusation spéciale et, à titre exceptionnel, des Cabinets d'instruction ;
- Organiser et diriger les débats à l'audience ;
- Statuer sur les demandes de révision d'un jugement définitif ;
- Veiller au respect des droits des accusés, des parties civiles et des témoins devant la Chambre d'appel ;
- Veiller au respect de la confidentialité des dossiers judiciaires et des règles de discipline, de déontologie et de confraternité, ainsi qu'au respect des règles et principes internationaux de bonne administration de la justice ;
- Gérer le personnel et le travail de leur chambre, avec l'assistance du greffe ;

- Veiller à établir une relation de confiance et de respect mutuel avec leurs collègues nationaux et internationaux, ainsi qu'avec les autres membres du personnel de la Cour ;
- Contribuer au renforcement des capacités de leurs collègues nationaux, notamment en veillant à transmettre leur expérience dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Effectuer toute autre tâche rendue nécessaire par leur fonction.

Développement des capacités nationales :

- Contribuer au plan de renforcement des capacités du personnel national de la Cour et à sa mise en œuvre, notamment en veillant à transmettre leurs expériences dans l'exercice de leurs fonctions.

Compétences requises

- Excellentes capacités d'analyse, de raisonnement juridique, de prise de décision, de communication et de rédaction ;
- Excellente capacité de gestion d'une équipe composée de juristes et d'autres fonctionnaires judiciaires de diverses nationalités et niveaux d'expérience ;
- Capacité à établir les priorités, à planifier les tâches et à travailler sous pression. Discrétion, sens moral élevé, impartialité, intégrité et respect de la déontologie ;
- Respect des différences culturelles, de genre, de religion, de race, d'âge et de nationalité ;
- Aptitude à traiter ses collègues équitablement et sans favoritisme ;
- Bonnes capacités de résolution de conflits et aptitude à travailler en équipe ;
- Esprit d'ouverture et attitude constructive au travail ;
- Aptitude à travailler sous pression dans un environnement politique et psychologique difficile.

Qualifications requises

- Justifier des qualifications professionnelles requises pour être nommé aux plus hautes fonctions judiciaires de son pays, avec une expérience d'au moins 15 ans en tant que magistrat au sein d'une juridiction du système romano-germanique, ou au sein d'une juridiction internationale ou hybride, dont un minimum de 5 années dans une chambre d'appel ;
- Expérience avérée dans le traitement des dossiers de crimes contre l'humanité, crimes de guerre, génocide ou de crimes complexes (par exemple, terrorisme, criminalité transfrontalière organisée) ;
- Connaissance approfondie du droit pénal et de la procédure pénale ;
- Justifier d'une expérience ou d'une connaissance suffisante en matière de droit international pénal, notamment le droit international humanitaire et les droits de l'homme ;
- Une connaissance du fonctionnement de la Cour pénale internationale et des autres tribunaux pénaux internationaux (internationalisés ou hybrides) est désirée.
- Expérience internationale dans un pays en voie de développement ou post-conflit souhaitée.

Formation :

- Diplôme universitaire en droit, obligatoirement un système romano-germanique. Un diplôme d'études supérieures avec une spécialisation en droit pénal international et droits de l'homme est un atout.

Références morales :

- Jouir de la plus haute considération morale, être connu pour son impartialité et son intégrité et posséder une grande expérience des fonctions judiciaires ;
- Démontrer avoir exercé ses précédentes fonctions dans le strict respect des valeurs portées par la Cour pénale spéciale (notamment concernant la peine de mort).

Connaissances linguistiques :

- La maîtrise du français oral et écrit est obligatoire ;
- Une compréhension de l'anglais est fortement souhaitable ;
- La connaissance des langues locales de la RCA est un atout.

Connaissances informatiques :

- Excellente maîtrise des outils informatiques et des logiciels de bureautique de base.

Les exigences pour les candidats suisses comprennent :

- Aptitude physique et mentale à travailler dans cette mission pour cas de rigueur avec une liberté de mouvement limitée (la condition préalable à l'envoi est de remplir avec succès les exigences médicales) ;

- Maîtrise courante de deux langues nationales suisses ;
- Citoyenneté CH (les candidatures de personnes ayant une double nationalité avec un pays d'affectation et/ou un permis de séjour ne peuvent pas être prises en considération).
- Être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.

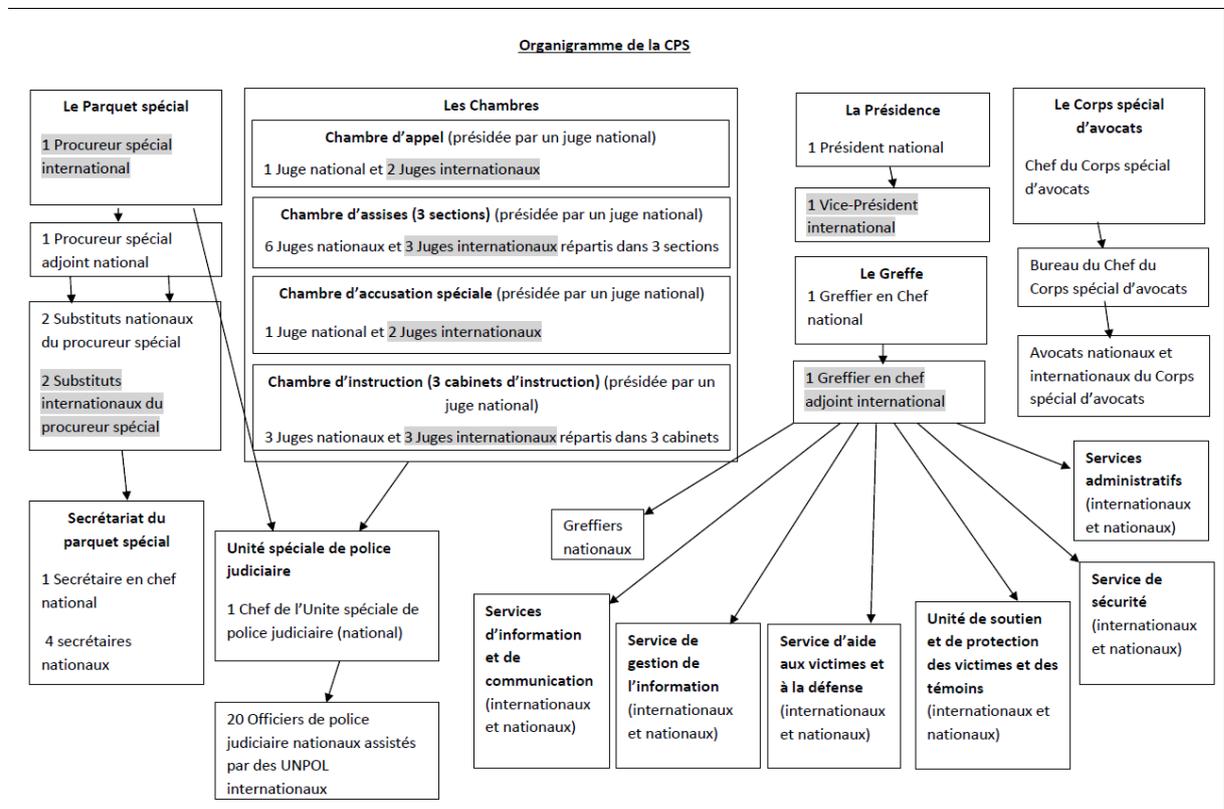
Lieu d'affectation :	Bangui, République centrafricaine
Début de la mission :	À partir de novembre 2025
Durée du contrat :	1 an, avec possibilité de prolongation (jusqu'à 3 ans)
Date limite de candidature :	Jusqu'à pourvoi du poste
Famille :	Accompagnement par la famille non possible

Information :

Vous trouvez plus d'information ici :

La cour : <https://cps-rca.com/>

Un l'article « Arbeitskreis Völkerstrafrecht: Präsentation Cour Pénale Spéciale von Volker Nerlich und Stefan Waespi » en allemand: www.zis-online.com



Nomination sur la liste de réserve pour les profils de magistrat(e)s internationaux

Des nominations supplémentaires sur la liste de réserve sont faites en anticipation d'une éventuelle élection dans les années à venir. Nous demandons aux personnes intéressées, ou pour tout complément d'information, de contacter Mme Janine Misteli, Pool d'experts pour la promotion civile de la paix, janine.misteli@eda.admin.ch, +41 58 46 26339.

Veuillez postuler via le système de recrutement de l'administration fédérale suisse

<https://www.stelle.admin.ch/stelle/it/home/stellen/stellenangebot.html>.

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature comprend

- Une lettre de motivation rédigée en langue française, exposant son expérience en matière de crimes complexes et des violations du droit international humanitaire et/ou des droits de l'homme.
- Un curriculum vitae en langue française précisant les coordonnées, la formation, l'expérience professionnelle, les compétences professionnelles et linguistiques, ainsi que les noms et coordonnées de trois références professionnelles.

- Un extrait de casier judiciaire ou toute pièce officielle attestant de l'absence d'antécédents pénaux.

Pool d'experts suisse pour la promotion civile de la paix

L'engagement d'experts civils dans le cadre de la politique de paix, des droits de l'homme et des questions humanitaires de la Suisse est une tradition de longue date. En fonction des besoins spécifiques, des experts civils sont mis à disposition pour des projets temporaires civils pour la paix en tant qu'observateurs d'élections, conseillers de police ou spécialistes dans des domaines tels que le droit constitutionnel et la pratique, la médiation, l'état de droit, les droits de l'homme et le droit humanitaire (www.eda.admin.ch/expertenpool).